



Route de la
Durance
04100
MANOSQUE

N° 1
1^{er} trimestre 2002

La lettre du CERPAM

Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée

Avec le soutien financier du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur et de l'Etat:

SOMMAIRE

- Pour mieux vous informer
- Problèmes de réception de cette lettre au format « html » ?
- Un nouveau Président et un Bureau renouvelé pour le CERPAM
- Débroussailler autrement... une opération LEADER 2 dans le Parc Naturel Régional du Luberon
- Parution de 3 ouvrages techniques sur les clôtures
- Alpes de Haute Provence : prime à l'herbe collective et CTE pour les Groupements Pastoraux
- Hautes-Alpes : des nouvelles à propos des CTE « Pastoralisme collectif »
- Alpes Maritimes : expertises communales dans les Préalpes de Grasse
- Bouches-du-Rhône : l'aménagement sylvo-pastoral du Massif des Alpilles, une continuité dans la démarche
- Var : les CTE appliqués à la transhumance hivernale à objectif DFCI
- Vaucluse et Alpes de Haute-Provence : les CTE dans le Parc Naturel Régional du Luberon
- Adresses Utiles

Pour mieux vous informer

Les activités pastorales en Provence-Alpes-Côte d'Azur se déploient sur 750 000 hectares d'espaces naturels, alpages, landes et garrigues, massifs forestiers. Deux communes sur trois sont concernées ! Eleveurs et bergers y croisent les élus, les gestionnaires de la forêt et de l'environnement, les chasseurs, les randonneurs, et développent avec eux des partenariats multiples.

LE CERPAM propose aujourd'hui cette **lettre trimestrielle** pour mieux informer tous ses partenaires, techniques, institutionnels, financiers, sur l'actualité de ses actions pastorales menées dans les six départements de la région. Ces flashes d'actualité seront complétés par des informations de niveau national. Vous les trouverez aussi prochainement sur notre site <http://perso.wanadoo.fr/cerpam/>. Ce premier numéro est largement consacré aux CTE.

Vos remarques sont les bienvenues !

Contact Régional : cerpam.manosque@wanadoo.fr

Problèmes de réception de cette lettre au format « html » ?

Si vous avez des problèmes de réception de la lettre du CERPAM au format **html**, nous vous joignons un exemplaire au format **.PDF** que vous pourrez consulter après avoir téléchargé le logiciel **Acrobat Reader**. (à l'adresse : <http://www.adobe.fr/products/acrobat/readstep.html>)

Si vous savez d'autres personnes intéressées par notre lettre trimestrielle merci de nous communiquer leur adresse électronique avec leurs coordonnées (nom prénom). A l'inverse, si vous ne souhaitez plus recevoir ce courrier, merci de nous contacter :

Contact : Thierry NIEZ cerpam0405@free.fr

Un nouveau Président et un Bureau renouvelé pour le CERPAM

L'Assemblée Générale du 7 novembre 2001 a renouvelé le Conseil d'Administration pour deux ans. Aux côtés des Chambres d'Agriculture et des groupements d'éleveurs, des organismes de la Recherche (INRA, CEMAGREF) et des Gestionnaires d'espaces naturels (Communes forestières, ONF, CRPF), les Organisations régionales des filières économiques ovine, bovine et caprine, ainsi que l'Association des Bergers des Hautes-Alpes entrent au Conseil d'Administration.

Le 7 janvier 2002, ce nouveau Conseil d'Administration a élu son Président, en la personne de **Francis SOLDA**, éleveur ovin sur la commune de Gréoux-les-Bains (04). Il remplace ainsi **Jean DEBAYLE** qui a souhaité se retirer de cette fonction après quinze années d'exercice. Francis SOLDA est assisté par un Bureau composé par **René TRAMIER** et **Louis ARLOT** (Vice-présidents), **Jean DEBAYLE** (Trésorier), **Jean-Pierre IMBERT** et **Dominique RAYMOND** (Secrétaires).

Contact Régional : cerpam.manosque@wanadoo.fr

Débroussailler autrement... une opération LEADER 2 dans le Parc Naturel Régional du Luberon

Le CERPAM est attaché à développer ses travaux de référence. Maîtriser le territoire embroussaillé, sans forcément recourir à des débroussailllements en plein délicats à entretenir, peut permettre d'améliorer la circulation du troupeau, d'accroître les prélèvements sur parcours, mais aussi de favoriser le petit gibier ou encore de préserver des terrasses. Pour y parvenir, il est possible d'associer des interventions mécaniques ciblées à la mise en œuvre de modes de gestion pastorale adaptés. On pourra également positionner des équipements (eau, sel) attractifs pour les animaux dans des secteurs peu explorés, ou à l'inverse conserver des barrières de végétation détournant les animaux de terrasses fragiles. 4 opérations-test ont été menées ; elles sont décrites dans une brochure disponible au CERPAM et intitulée « Débroussailler autrement... avec les troupeaux », destinée à sensibiliser les élus et les gestionnaires d'espaces sur des méthodes d'action « éco-pastorales ».

*Contacts :Bénédicte BEYLIER cerpam84@free.fr
Laurent GARDE cerpam@free.fr*

Parution de 3 ouvrages techniques sur les clôtures

Le CERPAM vient d'éditer un guide pratique sur les clôtures en Provence Alpes Côte d'Azur (3 ouvrages au format 21x13,5 cm : ovins, bovins, caprins) décrivant les 25 modèles de clôtures les plus couramment utilisées dans la région PACA : les différents composants, les méthodes de pose, l'entretien, la pérennité... et quelques astuces. Une grille d'aide à la décision permet de déterminer le type de clôture adapté au territoire et aux animaux. Illustrés par Bernard NICOLAS, ces ouvrages répondent à la demande des éleveurs, des techniciens, des forestiers et de toute personne ayant à mettre en œuvre des projets de parcs clôturés.

Contact : Thierry NIEZ cerpam0405@free.fr

Pour toute commande : imprimer et retourner ce bon de commande, accompagné du règlement, au CERPAM, Route de la Durance, 04100 Manosque (fax : 04 92 72 73 13).

Prix TTC	Nombre d'exemplaires	Montant total
Ovins 11 Euros	.	€
Bovins 11 Euros	.	€
Caprins 11 Euros	.	€
Ovins+caprins+bovins = 30 Euros	.	€
Le coffret des 3 ouvrages + le guide pastoral des espaces naturels du Sud-Est de la France = 60 Euros	.	€
Participation aux frais d'envoi pour la France métropolitaine: <ul style="list-style-type: none"> • commande jusqu'à 11€.....2,58€ • commande de 11€ à 20€.....3,25€ • commande de 21€ à 40€.....4,22€ • commande de 40€ à 60€.....5,24€ • (pour plus nous consulter) 	.	€
tarifs mis à jour 10/02/05	TOTAL	€

Alpes de Haute Provence : prime à l'herbe collective et CTE pour les Groupements Pastoraux

2002, dernière année pour la prime à l'herbe collective. 116 estives sont concernées dans le département, dont 45 gérées par des Groupements pastoraux. Le CTE « pâturage collectif » prendra le relais, **uniquement pour les Groupements pastoraux**, avec un montant variable selon les engagements souscrits.

Les 71 autres responsables d'alpages ont le choix entre deux solutions :

- Ils créent un Groupement Pastoral avec ses avantages et ses exigences ; ils pourront bénéficier d'un CTE « pâturage collectif ».
- Ils continuent de prendre des bêtes en pension ; ils ne pourront, éventuellement, bénéficier d'aide pour la gestion de leurs alpages que dans le cadre de leur CTE individuel.

7 nouveaux groupements pastoraux ont été créés depuis janvier 2002...

Contact Dominique BARON : cerpam04@free.fr

Hautes-Alpes : des nouvelles à propos des CTE « Pastoralisme collectif »

25 groupements pastoraux ont souscrit un CTE pour l'estive 2000 ou 2001 sur 33 alpages (certains groupements gèrent plusieurs alpages) :

- les mesures de gestion des milieux pastoraux (risque de fermeture des milieux ou de sous-utilisation des anciens prés) représentent en moyenne 50 ha par alpage hors mesure de gestion globale
- les mesures de protection de la faune, de la flore ou des cours d'eau représentent 15 ha par alpage en moyenne ; ces zones sont définies au cours d'une réunion rassemblant tous les partenaires intervenant sur le périmètre (groupements pastoraux, commune ou

Parc ou association de protection de la nature, ONF, société de chasse, remontées mécaniques...)

- cette réunion permet aussi de définir les équipements nécessaires (liés aux besoins du troupeau ou au multi-usage) et de régler quelques tensions entre utilisateurs.

28 groupements pastoraux (pour 42 alpages) ont un CTE en cours d'instruction pour l'estive 2002.

58 demandes de CTE émanant de groupements pastoraux existants ou en cours de création (21) devraient pouvoir être satisfaites pour 2003 (fin de la prime à l'herbe).

... mais il y a 190 alpages en prime à l'herbe collective !!!

Contact Michèle QUIBLIER : cerpam05@free.fr

Alpes Maritimes : expertises communales dans les Préalpes de Grasse

Le CERPAM a mené depuis 3 ans de nombreuses études à l'échelle de communes ou de massifs afin d'expertiser leur territoire pastoral : diagnostic sur les pratiques des éleveurs et des bergers, analyse des autres usages sur l'espace, propositions d'aménagement visant à conforter les systèmes d'élevage et à faciliter le multi-usage. Deux communes (Gourdon, Bar sur Loup), le Conseil Général 06 (Plan des Noves) ainsi que l'ONF (Natura 2000 du Cheiron) ont déjà engagé des partenariats avec le CERPAM qui se traduisent désormais par une action de développement (conventions pluriannuelle de pâturage, montage de CTE en accord avec les enjeux mis en évidence).

En 2002, trois nouvelles expertises seront développées sur les communes de Courmes et Coursegoules et sur le massif de la Sine (SIVOM du Pays de Vence).

Contact Anne-Laure GOUTY cerpam06@free.fr

Bouches-du-Rhône : l'aménagement sylvo-pastoral du Massif des Alpilles, une continuité dans la démarche

La réintroduction des activités pastorales dans le massif des Alpilles a débuté il y a 12 ans avec la création d'un Syndicat Intercommunal Sylvopastoral. Des sites ovins et bovins (manades) à vocation DFCI ont été mis en place sur 2000 ha, soit 10 % du massif. Le **Bilan des expérimentations sylvopastorales*** a été réalisé en novembre 2000, dans le cadre du Réseau interrégional Coupures de Combustibles.

Suite à l'incendie du juillet 1999, des **propositions sylvopastorales pour la réhabilitation des terrains incendiés*** (juin 2001) permettent d'envisager de nouveaux sites de pâturage sur environ 400 hectares. Les premiers travaux sont en cours de réalisation.

Le Document d'Objectifs Natura 2000 a souligné l'importance du pâturage pour la conservation des milieux d'Intérêt Communautaire de pelouses sèches et garrigues ouvertes. L'étude **Gestion pastorale et habitats naturels sur le massif des Alpilles*** (février 2001) analyse l'impact du pâturage sur la dynamique de ces végétations et propose une application du cahier des charges régional C.T.E. aux enjeux Natura 2000 ; démarche testée dès cette année sur quelques sites pastoraux prioritaires (sites nouveaux ou extensions de sites), en complément des premiers C.T.E. qui prennent le relais des contrats agri-environnementaux arrivant à échéance .

* Consultables au CERPAM à Manosque.

Contact Rémi DUREAU : r.dureau@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Var : les CTE appliqués à la transhumance hivernale à objectif DFCI

Depuis une vingtaine d'années, des éleveurs des départements de montagne de la région, mais aussi des transhumants en provenance de Rhône Alpes, regroupent leurs troupeaux pour venir pâturer les « coupures de combustible » dans le Var. Ces Associations de transhumance hivernale ont bénéficié à titre expérimental de l'Article 19, puis des Mesures Agri-Environnementales et depuis 2001 des Contrats Territoriaux d'Exploitation.

A ce jour : **11** associations gèrent **55** sites
Elles regroupent **104** éleveurs qui descendent **4800** brebis
860 génisses
180 chevaux et ânes

L'action des troupeaux et les débroussailllements contractualisés participent à l'entretien de **5521 ha** de « coupures de combustibles » et sous-bois dans le cadre de CTE agréés ou en cours de réalisation sur des territoires faisant l'objet de PIDAF (Plans Intercommunaux de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier), sous maîtrise d'ouvrage des communes ou des Syndicats communaux.

Contact Pascal THAVAUD : pascal.thavaudcerpam@libertysurf.fr

Vaucluse et Alpes de Haute-Provence : les CTE dans le Parc Naturel Régional du Luberon

Sur le territoire du Parc Naturel Régional du Luberon, le CERPAM réalise les diagnostics pastoraux en amont des CTE individuels, à la demande du Parc qui prend à sa charge 2 jours de pré-diagnostic par exploitation ; la priorité est donnée à la poursuite des contrats de l'OLAE « Espaces rares et sensibles ». 8 dossiers sont en cours d'instruction (2 en Vaucluse et 6 en AHP).

CTE groupements pastoraux dans le Vaucluse

Une note d'intention concernant un projet de CTE « pâturages collectifs » Vaucluse a été acceptée à la CDOA du 31/01/2002.

Contact Bénédicte BEYLIER : cerpam84@free.fr

Adresses Utiles

Coordination Régionale :		
Président:	Francis SOLDA	cerpam.manosque@wanadoo.fr
Directeur:	Jean Pierre LEGEARD	cerpam.manosque@wanadoo.fr
Ecologue:	Laurent GARDE	cerpam@free.fr
Secrétaire:	Virginie MAGNAN	cerpam.manosque@wanadoo.fr
Technicien:	Thierry NIEZ	cerpam0405@free.fr
Ingénieurs départementaux		
Alpes de Haute Provence:	Dominique BARON	cerpam04@free.fr
Hautes Alpes:	Michèle QUIBLIER	cerpam05@free.fr
Alpes Maritimes:	Anne Laure GOUTY	cerpam06@free.fr
Bouches du Rhône:	Rémi DUREAU	r.dureau@bouches-du-rhone.chambagri.fr
Vaucluse:	Bénédicte BEYLIER	cerpam84@free.fr
Var:	Pascal THAVAUD	pascal.thavaudcerpam@libertysurf.fr
Adresse du site internet	(en reconstruction)	http://perso.wanadoo.fr/.cerpam/